

Objet: CUGT - convention de fonds de concours - travaux d'assainissement pluvial Rues du 19 mars et Salut



## COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 56/11

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 OCT. 2011

Affiché le : 07 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2011**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, ZAMBONI, L'LOUBÈRES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, GESTA, MOUNIC.

#### PROCURATIONS

M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUÏE	à	Mme GESTA
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme BELLON-ETIENNE	à	M. MARQUIER

**Secrétaire** : Monsieur Sébastien RIGAUD a été élu à l'unanimité.

**OBJET : CUGT - convention de fonds de concours - travaux d'assainissement pluvial Rues du 19 mars et Salut**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'urbanisation des rues du Centre Bourg (tranche 2 : Rues du 19 mars 1962 et Salut), le service assainissement du Grand Toulouse prend en charge la réalisation de l'assainissement pluvial de ces rues.

Les travaux comprennent la pose de réseaux pluviaux à savoir, 195 ml de collecteur de diamètre 400mm. Le montant de ces travaux est estimé à 102 375.00 €HT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver la convention à conclure avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse pour le financement des travaux pluviaux des Rues du 19 mars et Salut (Centre Bourg, tranche 2).
- De l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 septembre 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

